Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

Administration fédérale des contributions AFC
Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée

Votre adresse (en caractères d'imprimerie s.v.p.)

Nº TVA : _____

AFC-ID : _____

D E M A N D E d'autorisation en vue d'établir les décomptes selon les contre-prestations reçues

(LTVA = Loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée du 12 juin 2009; valable dès le 01.01.2010)

Je demande/nous demandons l'autorisation d'établir les décomptes selon les contre-prestations reçues à partir du _____et me déclare/nous déclarons prêt(s) à respecter les conditions suivantes:

1. Je déclarerai/nous déclarerons dans le décompte TVA tous les paiements reçus des clients durant la période concernée (y compris les acomptes, les paiements anticipés et les compensations), indépendamment des dates de livraisons.

2. L'impôt préalable ne sera déduit que dans la période de décompte au cours de laquelle les factures des fournisseurs auront été payées.

3. Un changement du mode de décompte sera demandé par écrit à l'AFC et doit être maintenu durant une période fiscale (= année civile; selon l'art. 34, al. 2 LTVA) au moins.

Date:

Timbre et signature valable:

(Seules les demandes dûment remplies et signées seront traitées)

Autorisation

L'autorisation d'établir les décomptes d'après les contre-prestations reçues est accordée.

Berne, le

Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée

F_MWST Nr. 1100_01 / 03.14